

À RETOURNER COMPLÉTÉ, DATÉ & SIGNÉ À : PRO BTP - REGARDBTP - SERVICE ÉPARGNE SALARIALE - 93901 BOBIGNY CEDEX 09

ANNULATION / MODIFICATION VERSEMENTS PROGRAMMÉS

> IDENTIFICATION

Entreprise* _____
SIRET* _____
Nom* _____ **Prénom*** _____
Rue (n° et nom)* _____
Code postal* _____ **Ville*** _____ **Pays*** _____
Né(e) le* _____ **à (ville, pays)*** _____
Numéro d'adhérent* (référence indiquée sur nos courriers) _____ **Téléphone*** _____
E-mail* _____

* Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

JE DEMANDE L'ARRÊT DE MON PLAN DE VERSEMENTS PROGRAMMÉS⁽³⁾

J'ai noté que l'annulation de mon plan de versements programmés met fin à mon abonnement et entraîne l'arrêt de tout versement individuel par prélèvement de mon compte et de l'abondement correspondant.

JE DEMANDE LA MODIFICATION DE MES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

- Je modifie la fréquence de mes prélèvements : j'indique la nouvelle fréquence dans le tableau ci-dessous
- Je modifie le montant de mes versements : j'indique le nouveau montant dans le tableau ci-dessous
- Je modifie mon support de placement : j'indique le nouveau support dans le tableau ci-dessous
- Je modifie mes coordonnées bancaires : je joins un RIB au format IBAN / BIC à mon nom

Les nouvelles modalités d'alimentation de mon plan de versements applicables sont les suivantes :

Plan d'épargne salariale concerné (remplir un bulletin par plan) :

- PEE, PEI ou PEG (plan à 5 ans)** PERCO, PERCOI ou PERCOG (plan à horizon retraite)**

** Vérifiez que le support choisi existe dans le dispositif de votre entreprise.

Versements programmés ⁽¹⁾ (joindre un RIB au format IBAN/BIC)	Cocher un seul support de placement						
	Gestion libre Gamme REGARD ÉPARGNE			Gestion pilotée (PERCO uniquement)			
Prélèvements sur mon compte ⁽²⁾ : <input type="checkbox"/> trimestriels (mars, juin, septembre et décembre) <input type="checkbox"/> semestriels (juin et décembre) <input type="checkbox"/> annuels _____ (à préciser : mars, juin, septembre ou décembre)	Monétaire	Obligataire	Prudent	Équilibré	Dynamique	Actions	Solidaire Horizon de placement (année de départ en retraite, par défaut 65 ans) : _____
_____, _____ €***	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*** Cette somme sera prélevée à chaque échéance, selon la fréquence que vous avez choisie.

IMP
PAR

J'ai noté que la présente demande de modification de mes versements programmés annule et remplace le plan précédent et s'appliquera à tous mes versements ultérieurs.

Je soussigné(e) déclare avoir informé mon entreprise de la modification de mon plan de versement et avoir pris connaissance de tous les termes et conditions du plan d'épargne salariale, des modalités figurant au verso, des documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) des FCPE et déclare que mon versement est conforme à la réglementation, notamment que le total de mes versements volontaires de l'année n'excède pas 25 % de ma rémunération annuelle brute.

Fait à Le _____

Signature du (de la) salarié(e), précédée de la mention "Lu et approuvé" :



› MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- (1) Un montant minimum de 90 € est requis pour le prélèvement trimestriel et de 180 € pour le prélèvement semestriel et le prélèvement annuel.
- (2) Ayant opté pour le prélèvement de mon compte bancaire (obligatoire pour un versement programmé), j'autorise REGARDBTP (créancier) à prélever sur le compte renseigné sur mon mandat de prélèvement SEPA, les montants dus au titre de mon versement sur mon PEE/PERCO.
En cas de modification de mes coordonnées bancaires, je transmets à REGARDBTP, avec mon bulletin de versements programmés, le nouveau justificatif de domiciliation bancaire du compte à prélever (RIB au format IBAN/BIC).
- (3) L'annulation du plan de versements programmés met fin à l'abonnement et entraîne l'arrêt de tout versement individuel par prélèvement et de l'abondement correspondant.

Afin d'être prise en compte, la présente demande de modification et/ou d'annulation doit parvenir à REGARDBTP, au plus tard 15 jours ouvrés avant la date du prochain prélèvement.

› CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Les versements programmés s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du bénéficiaire, domicilié en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM, sous réserve de transmission préalable à l'employeur du bulletin de versement portant demande de prélèvement, accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire, et du mandat de prélèvement correspondant.

Le bénéficiaire choisit la fréquence du versement (trimestriel, semestriel ou annuel), son montant et son support de placement. Les prélèvements sont présentés au début des mois de mars, juin, septembre et décembre pour les cadences trimestrielles, début juin et décembre pour les rythmes semestriels et au choix du bénéficiaire au début des mois de mars, juin, septembre et décembre pour les prélèvements annuels, sous réserve, pour le premier, que le bulletin de versement remis à l'employeur soit reçu par REGARDBTP 15 jours avant la date de prélèvement. Les investissements sont réalisés sur la valeur liquidative qui suit l'encaissement du prélèvement par REGARDBTP. Le bénéficiaire doit veiller à l'approvisionnement de son compte pendant la période de prélèvement. L'ordre de versement programmé est valable jusqu'à annulation par le bénéficiaire.

En cas de modification de ses coordonnées bancaires, le bénéficiaire doit obligatoirement faire parvenir à REGARDBTP un nouveau RIB.

Le bénéficiaire peut à tout moment augmenter, diminuer, interrompre ou arrêter ses versements programmés par courrier, en adressant à REGARDBTP un bulletin de modification ou d'annulation (disponible sur notre site www.regardbtp.com). La demande devra être transmise à REGARDBTP 15 jours avant la date du prélèvement pour une prise en compte sur la valeur liquidative suivante.

› PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En bref : Vos données personnelles, recueillies via ce bulletin, sont traitées sur la base de votre consentement par REGARDBTP, responsable de traitement, afin de répondre à votre demande dans le cadre de votre dispositif d'épargne salariale.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition à leur traitement. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en justifiant de votre identité par courrier postal auprès de PRO BTP – REGARDBTP – Service Épargne Salariale 93901 BOBIGNY CEDEX 09 ou sur votre espace abonné.

En complément : Vos données personnelles sont conservées pendant la durée d'activité de votre compte d'épargne salariale, augmentée de la plus longue des durées nécessaires au respect des durées légales ou réglementaires applicables en archivage intermédiaire.

Elles sont communiquées pour la seule finalité précitée aux services concernés du responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment l'Association de moyens PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires. De plus, certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Pour une information plus détaillée concernant le traitement de vos données personnelles, merci de vous reporter à la Politique générale de protection des données figurant sur notre site internet.

